



Service départemental  
de communication interministérielle  
de la Corrèze

Tulle, le 10 septembre 2018

## COMMUNIQUÉ - PRESSE

### Organisation d'une élection municipale partielle complémentaire à Masseret

À la suite de la démission de 5 conseillers municipaux, une élection municipale partielle complémentaire doit être organisée à Masseret.

Les électeurs et électrices de la commune de Masseret sont convoqués le **dimanche 7 octobre 2018** en vue de procéder à l'élection de 5 conseillers municipaux. En cas de nécessité, un second tour de scrutin aura lieu le dimanche 14 octobre 2018.

Les candidats ou leurs représentants dûment mandatés doivent déposer leur candidature à la préfecture – bureau de la réglementation et des élections, de préférence sur rendez-vous, aux dates et horaires suivants :

#### **Pour le 1<sup>er</sup> tour :**

- du lundi 17 septembre au mercredi 19 septembre 2018 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
- le jeudi 20 septembre 2018 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

#### **En cas de second tour :**

- Le lundi 8 octobre 2018 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
- Le mardi 9 octobre 2018 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

#### **Précisions :**

1 - Les candidats non élus au 1<sup>er</sup> tour sont automatiquement candidats au second tour.

2 - Un candidat peut se présenter directement au second tour, si le nombre de sièges restant à pourvoir est supérieur au nombre de candidats non élus au 1<sup>er</sup> tour.

#### **Contact presse**

Guillaume CHIQUET

☎ 05.55.20.55.11 – fax : 05.55.20.73.43

[guillaume.chiquet@correze.gouv.fr](mailto:guillaume.chiquet@correze.gouv.fr)

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex. ☎ Standard : 05.55.20.55.20 – Télécopie : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter